

# L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE ENTRE LE LOCAL ET LE GLOBAL : L'EXEMPLE DE LA MICROFINANCE (\*)

par Isabelle Guérin<sup>(\*\*)</sup> et Jean Michel Servet<sup>(\*\*\*)</sup>

*La microfinance, au cœur de cet article, recouvre des services financiers destinés à des populations en marge de la finance dite formelle, caractérisés par des montants unitaires faibles, qui sont souvent envisagés dans leur dimension locale. A l'instar de l'ensemble des initiatives d'économie solidaire, la légitimité et l'efficacité de la microfinance supposent un ancrage territorial fort. Les auteurs montrent toutefois que, plus que d'autres éléments constitutifs de l'économie solidaire, la microfinance est mondialisée, au sens où des modèles analogues se rencontrent dans les régions les plus diverses du globe. Les dispositifs de microfinance sont à l'échelle planétaire des supports de flux de techniques, d'informations et de capitaux qui relient des instances et des institutions diverses. ONG locales, ONG internationales, fondations et groupes de pression institués, gouvernements locaux, nationaux et fédéraux et institutions de coopération bilatérales et multilatérales contribuent à une dynamique d'hybridation des ressources.*

(\*) Cet article reprend un certain nombre d'éléments des introductions données par I. Guérin et J.-M. Servet (édit.) au rapport « Exclusion et liens financiers 2003 », et par D. Gentil et J.-M. Servet au numéro de la *Revue Tiers-Monde* de décembre 2002, et de l'ouvrage de J.-M. Servet *Banquières et banquiers aux pieds nus, mirages et espoirs de la microfinance*, à paraître à Paris, chez Odile Jacob, en 2005.

(\*\*) LPED-IFP Pondichéry.

(\*\*\*) IUED Genève.

Les services financiers désignés comme microfinance (destinés à des populations en marge de la finance dite formelle et caractérisés par des montants unitaires faibles) sont souvent donnés à voir dans leur dimension locale. En fait, les dispositifs de microfinance sont à l'échelle mondiale des supports de flux de techniques – entendues ici au sens de modes de gestion et de management de ces systèmes –, d'informations et de capitaux qui relient des instances et des institutions diverses : ONG locales, ONG internationales, fondations et groupes de pression institués, gouvernements locaux, nationaux et fédéraux et institutions de coopération bilatérales et multilatérales.

La microfinance occupe, par rapport aux nouveaux modes de production de biens et de services réunis sous l'appellation économie solidaire, une position particulière. A l'instar de l'ensemble des initiatives d'économie solidaire, la légitimité et l'efficacité de la microfinance supposent un ancrage territorial fort : tant la mobilisation d'épargne que l'octroi de crédit ne peuvent faire l'économie de relations de proximité avec les populations locales bénéficiaires de ces services. Simultanément, la microfinance, plus que d'autres éléments constitutifs de cet ensemble qu'est l'économie solidaire, est mondialisée, au sens où des modèles analogues se rencontrent dans les

régions les plus diverses du globe. Si l'innovation peut d'une forme à l'autre apparaître moins forte, comparée à certaines autres initiatives d'économie solidaire, le nombre de ses systèmes de financement et leur dispersion sont tels aujourd'hui que, pris ensemble, ceux-ci peuvent constituer un champ d'expériences à ce jour sans nul doute encore inégalé à une telle échelle de diffusion dans tout autre domaine de l'économie solidaire. Cela fait aussi que l'hybridation des ressources et ce mixage atteignent des degrés très variables, qui peuvent lui engendrer des formes allant de l'autonomie populaire à des dispositifs administrés.

## La microfinance dans le mouvement de mondialisation

Les dispositifs semi-formels de microfinance qui se développent depuis une vingtaine d'années en matière d'épargne, de prêt, d'assurance et de transfert de fonds pour les migrants, et dont, pour le microcrédit, la Grameen Bank au Bangladesh est devenue l'un des principaux éléments emblématiques, sont généralement étudiés uniquement dans une perspective de développement local. Or, ces dispositifs à la charnière du public et du privé participent pleinement au processus général de mondialisation. L'affirmation de la dimension planétaire de la microfinance, y compris dans sa mise en scène par les médias, en est une première illustration. La mondialisation est en grande partie, comme mise en scène, un processus virtuel par la télévision, image largement diffusée par les réseaux et par les paraboles (au fin fond des bidonvilles et parmi des populations extrêmement démunies, la télévision est présente, ce qui fait que même si la circulation des travailleurs migrants connaît des entraves considérables, il existe une connaissance virtuelle du monde par l'image du « petit écran »). Or, il est peu de questions économiques et financières qui reçoivent du Nord au Sud et d'Est en Ouest une sympathie aussi forte et largement partagée des médias que la microfinance. Dans l'univers planétaire des médias, elle a ses grandes cérémonies et ses prophètes. Citons les Sommets du microcrédit et la figure emblématique du professeur Yunus. De toute évidence, les Sommets du microcrédit, dont la force repose sur un discours simpliste et de ce fait très attractif, ont très largement contribué à diffuser les multiples « vertus » du microcrédit et à en faire un outil privilégié de la « lutte contre la pauvreté » (Guérin, 2002 *b*). Au niveau régional, ces images sont ensuite démultipliées et se renvoient les unes aux autres pour s'autojustifier.

Deux autres aspects illustrent la contribution de la microfinance au mouvement de mondialisation : tout d'abord, sa forte intégration aux mythes économistes néolibéraux, qui sont une armature idéologique forte de la mondialisation ; ensuite, son fonctionnement comme mode de subsidiarité de l'action publique, caractéristique du nouveau visage de l'Etat qui n'est plus l'Etat réduit au tout ou rien de l'Etat gendarme ou de l'Etat interventionniste, mais l'Etat qui « fait faire ».

### Une forte intégration aux mythes néolibéraux

Qu'entendons-nous ici par mythe? Le propre d'un mythe n'est pas d'être pensé comme une croyance, car dans ce cas il cesse de fonctionner comme mythe; au contraire, le mythe est un mode d'organisation des représentations du réel. C'est un cadre mental permettant d'agir efficacement dans une société donnée à un moment donné. En cela, par cette action pratique, le mythe, bien qu'imaginaire, est une part de la réalité idéalisée.

Le premier élément du mythe qui supporte la mondialisation est l'idée même de marché. Nous n'analyserons pas ici les ingrédients mythiques du marché, en particulier ceux qui résultent de l'opposition générique entre relations contractuelles et relations de clientèle (Servet, 2003 *a*). Notons simplement que, du fait de l'effondrement du bloc soviétique, du fait de l'ouverture commerciale de la Chine, du fait de la pénétration des régions les plus reculées de la planète devenues des espaces touristiques, mais aussi en raison du développement encore faible quantitativement des alternatives dites d'économie solidaire, la mondialisation se trouve aujourd'hui sans utopie concurrente suffisamment forte pour contester le marché en tant que croyance universelle et principe organisateur. La microfinance s'est développée précisément dans ce contexte de la « libéralisation des marchés » et des plans d'ajustement structurel, comme un élément de lutte contre la situation présumée de « répression financière » née des entraves à la concurrence. La microfinance serait elle-même un élément concurrentiel essentiel. Ce serait ainsi, selon l'expression d'un des plus hauts responsables de la Banque mondiale, la « *vibration du marché* » offerte aux plus pauvres. Une large fraction de la littérature sur le rôle du taux d'intérêt (comme révélateur du « prix de marché ») et sur la répression du secteur financier et sa libération grâce aux opérateurs de microfinance participe de cette croyance dans les capacités qu'aurait le « marché » à répondre aux besoins de financement des populations, y compris celles dites les plus pauvres.

Un deuxième élément du mythe économiste est la séparation de l'économie et du social. Si le marché est réalité, l'économie devient le savoir ou la croyance permettant de produire les outils nécessaires à sa compréhension. C'est cette coupure entre l'économie et le social qui explique cette abondante littérature ayant pour objet essentiel la pérennité et la viabilité des systèmes financiers décentralisés. Ces questions sont abordées d'un point de vue strictement économique et financier, alors que les questions de définition et de mesure de leur impact sont beaucoup plus rares. On constate également que la plupart des textes adoptent une approche strictement financière des taux de remboursement, alors que les réflexions anthropologiques sur les mécanismes sociaux de la dette, qui éclairent les obligations ou non au remboursement, sont exceptionnelles. Ce primat de l'économie comme déterminant des systèmes sociaux explique largement la croyance selon laquelle la lutte contre la pauvreté est susceptible de venir à bout des inégalités, et la microfinance est à ce titre largement enrôlée dans l'objectif onusien de diminuer la pauvreté de moitié à l'échelle mondiale à l'horizon de 2015. L'approche de la microfinance à travers

le prisme du mythe économiste donne aussi à voir une négation des conflits d'intérêt et des conflits sociaux : le marché serait ce qui « pacifie », alors que diverses monographies de terrain montrent à quel point la microfinance est capable de révéler, mais aussi de renforcer, voire de susciter des tensions sociales<sup>(1)</sup>.

Les arguments développés par les Campagnes du microcrédit<sup>(2)</sup> ne peuvent être plus explicites : depuis le départ, le microcrédit y est bel et bien présenté comme un outil au service de la loi de l'offre et de la demande, et de surcroît un outil strictement économique<sup>(3)</sup>. En responsabilisant les pauvres et en leur donnant les moyens de prendre des initiatives tout en se contentant d'un Etat minimal, le microcrédit est supposé remplir l'ensemble des conditions favorables à l'épanouissement du libre jeu des marchés. Le fonctionnement même des sommets est un autre aspect de cette dimension néolibérale du microcrédit : ces réunions s'apparentent à un véritable « marché » de subventions, où se confrontent offreurs (bailleurs de fonds) et demandeurs (organisations de microfinance). Depuis 1997, date de lancement du premier sommet, les efforts de la campagne ont été en large partie consacrés à démontrer la validité de ce raisonnement : s'adresser aux plus pauvres, et plus particulièrement aux femmes au travers d'un petit crédit, tout en visant l'autonomie financière des organisations qui délivrent ces services, est non seulement réaliste, mais plus encore légitime et nécessaire. Aujourd'hui, alors que le paysage de la microfinance s'est profondément transformé (faillites de certaines grandes organisations, concurrence accrue, études d'impact mettant en évidence des résultats positifs, mais aussi négatifs), même si le discours s'est quelque peu modifié, tenant compte notamment du caractère évolutif, diversifié et complexe du champ de la microfinance, par opposition au discours souvent simpliste des premières années, le raisonnement de fond reste sensiblement identique. Accélérer le rythme de croissance de l'offre de microcrédit est le maître mot des dernières campagnes, non pas nécessairement en créant de nouvelles organisations, mais en permettant aux organisations existantes d'atteindre une masse critique de clients (l'idée d'une dizaine d'organisations capables de toucher 500 000 clients est évoquée<sup>(4)</sup>). Comment y parvenir ? Seul l'accès aux marchés financiers peut permettre un tel développement. En d'autres mots, si l'on souhaite qu'un plus grand nombre de pauvres accèdent aux services financiers, il faut également que les organismes de microfinance eux-mêmes puissent accéder au marché financier. Les organisations de microfinance doivent donc confirmer leur capacité à être rentables, cela afin d'attirer des capitaux privés. Elaborer un « *nouveau paradigme financier* », pour reprendre l'expression de David Gibbons, directeur général de Cashpor<sup>(5)</sup> et l'une des têtes pensantes de la campagne depuis son démarrage, doit être une priorité. La solution, purement technique, serait finalement assez simple. Afin de maximiser la capacité de la microfinance à mobiliser des fonds privés auprès de banques commerciales ou semi-commerciales, l'auteur plaide en faveur des mesures suivantes : démontrer la rentabilité des opérations, ce qui suppose de faire preuve de transparence,

(1) Diverses études de cas sont données dans l'ouvrage collectif de Guérin et Palier (2005) portant principalement sur l'Inde.

(2) La « campagne » du Sommet du microcrédit s'est donné pour objectif d'aider, « *d'ici à 2005, 100 millions de familles parmi les plus pauvres du monde, notamment les femmes de ces familles, en leur accordant des crédits leur permettant d'exercer une activité indépendante et en leur offrant d'autres services financiers et d'aide au développement d'entreprise* ». Pour cela, elle s'appuie sur des « assemblées » chargées de mettre en œuvre les objectifs fixés et regroupant l'ensemble des catégories d'acteurs (ONG, bailleurs, etc.) susceptibles d'être impliqués via des « plans d'action institutionnels » que les acteurs s'engagent à respecter.

(3) Pour une analyse plus détaillée du discours des promoteurs de la campagne du microcrédit, nous renvoyons le lecteur à Guérin (2002 b).

(4) Certes, ces chiffres ne sont pas complètement absurdes lorsque l'on observe les données actuelles ; d'après les statistiques de la campagne, sur les 2 186 organisations de microfinance qui ont souscrit un plan d'action, 5 d'entre elles (soit 0,02 %) regroupent 31,6 % du total de la clientèle ; 1 583 (72 %) ne couvrent que 3,1 % du marché (Microcredit Summit Campaign, 2002, p. 11).

(5) Cashpor est une très grosse organisation de microfinance, qui s'appuie sur un modèle qui lui est spécifique et qui est implanté sur l'ensemble de la planète.

(6) Sur ce point, voir Morduch (1999).

(7) Le texte complet est disponible sur le site : [www.g8usa.gov/d\\_060904a.htm](http://www.g8usa.gov/d_060904a.htm).

mais aussi imaginer des indicateurs financiers plus adaptés aux réalités de la microfinance. L'argument « gagnant-gagnant », selon lequel la recherche de pérennité financière profiterait autant aux clients qu'aux organisations de microfinance<sup>(6)</sup>, n'aura probablement jamais été autant d'actualité.

Ce discours est désormais adopté par l'ensemble des organisations internationales. Alors que l'année 2005 avait déjà été déclarée « Année du micro-crédit » par les Nations unies, les pays membres du G8 viennent de réaffirmer l'importance cruciale de la microfinance comme outil de développement. Le plan d'action 2004 du G8, adopté à Sea Island en juin 2004, s'intitule « Utiliser les potentialités du secteur privé pour réduire la pauvreté ». Renforcer le secteur privé est donc une priorité, et le développement des marchés financiers et de la microfinance en constitue le cœur. « *Faciliter les transferts d'argent des travailleurs migrants en direction de leur pays d'origine* », « *favoriser l'accès à la microfinance partout dans le monde* », « *aider les pays les plus pauvres à développer des marchés locaux d'épargne et de crédit* » et, enfin, « *aider ces pays à adopter des réformes qui créent un environnement favorable aux entrepreneurs et aux investisseurs locaux* » sont les quatre principales stratégies annoncées. Le plan d'action mentionne également qu'« *une microfinance pérenne représente une composante clef dans le renforcement des marchés financiers des pays les plus pauvres* » et le document prévoit qu'« *avec le soutien du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP) basé à la Banque mondiale, les pays du G8 s'attacheront à lancer une initiative mondiale de microfinance faisant appel aux mécanismes de marché* »<sup>(7)</sup>.

Ce dernier point fait écho à des processus déjà amplement engagés. Deux publications récentes, l'une du Fonds monétaire international (Littlefield and Rosenberg, 2004), l'autre de la Banque asiatique de développement (Nimal, 2004), plaident également pour une intégration complète de la microfinance aux systèmes financiers formels. En 1992, la transformation de l'ONG Fundación para la promoción y el desarrollo de la microempresa en institution financière (Bancosol) en Bolivie amorçait le processus d'intégration entre microfinance et système financier formel. Depuis, la démarcation entre le microfinancement et le secteur financier formel ne cesse de s'estomper. Selon le rapport réalisé pour le Fonds monétaire international, les organisations de microfinance sont de plus en plus nombreuses à laisser jouer les forces du marché en s'appuyant sur les techniques et les règles de la finance commerciale. Elles investissent dans des systèmes de gestion et d'information plus perfectionnés, appliquent les normes comptables internationales, confient la vérification annuelle de leurs comptes à des cabinets d'audit traditionnels et se soumettent à l'évaluation d'agences de notation commerciales (Littlefield et Rosenberg, 2004). Les nouvelles technologies réduisent les coûts et les risques, rendant ainsi plus rentable la prestation de services à la clientèle supposée pauvre. Le succès commercial de certaines organisations de microfinance a commencé à attirer de nouveaux opérateurs du secteur traditionnel. L'information financière, les évaluations et les audits sont aujourd'hui meilleurs et plus aisés à comparer, et des investisseurs nationaux et internationaux font des placements dans

ce secteur. Ainsi en juillet 2004, la Fondation Grameen USA (GF-USA) a annoncé le lancement de la première obligation significative en microfinance émise par le marché des capitaux américains. Cette opération, d'une valeur de 40 millions de dollars américains, est considérée comme la plus importante jamais réalisée dans le monde de la microfinance <sup>(8)</sup>.

(8) Cette obligation qui financera les IMF dans neuf pays en développement est garantie par l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC).

### **La microfinance comme forme de subsidiarité de l'action publique**

Un autre élément peut être retenu comme symptôme de la contribution de la microfinance au mouvement de mondialisation : le fait que la microfinance apparaisse comme une forme de subsidiarité de l'action publique. Le dépassement des frontières nationales sous l'impulsion de la mondialisation induit une redéfinition du rôle des Etats nationaux. La subsidiarité se fait par le haut (les organisations dites internationales) et par le bas (les collectivités régionales et locales), mais aussi par un transfert *via* les mouvements de type associatif. A la place d'un développement directement impulsé par les gouvernements des Etats-nations, dans la logique de ce que l'on a appelé l'interventionnisme keynésien, se diffuse la croyance selon laquelle l'intérêt privé est à même de répondre aux besoins collectifs de la société. Les organisations dites non gouvernementales, et leur poids dans la diffusion des dispositifs de microfinance est considérable, sont dès lors un vecteur essentiel de cette pseudo-privatisation des actions publiques.

Le financement de la microfinance illustre parfaitement ce processus de pseudo-privatisation. En dépit de tous les discours relatifs à l'autonomie financière des organisations de microfinance, et même si la société civile est à l'origine de l'émergence du mouvement à travers des groupes de militants de filiations diverses, l'intervention des autorités publiques est irréfutable dans le développement des initiatives, dans leurs formes et dans leur ampleur. Plus des trois quarts des ressources de la microfinance proviennent de fonds publics. Citons pour appuyer nos propos quelques exemples, empruntés au Nord comme au Sud. Les programmes publics d'aide à la création d'entreprise – que l'on trouve aujourd'hui dans la plupart des pays du Nord comme composantes désormais incontournables des politiques publiques dites d'activation des dépenses passives <sup>(9)</sup> – s'appuient aujourd'hui quasi systématiquement sur des organisations émanant de la société civile, capables d'établir des relations de proximité avec les créateurs. Ainsi en Irlande, la complémentarité entre les programmes nationaux (« Back to Work Allowance » et « Area Allowance ») et les organismes de proximité, notamment les *area based partnership companies*, est très forte et explique en partie le succès de ce programme (Crowley, 2000 ; Crowley et Baiton, 2000). En France, les politiques publiques d'aide à la création d'entreprise par les chômeurs ont fortement évolué au cours des dernières années en ce sens : alors que la prime Accre <sup>(10)</sup> était gérée de manière centralisée, par des services publics peu sensibilisés à la problématique de la création d'entreprise, l'octroi et le suivi de la prime Eden <sup>(11)</sup> sont désormais délégués à des organismes spécialisés, tant dans le domaine de la microfinance que dans celui de l'accompagnement

(9) La France est probablement pionnière dans ce domaine, en instaurant, en 1977, l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre), réservée d'abord aux cadres, puis étendue progressivement à toutes les catégories de chômeurs. Le Royaume-Uni suit en 1983, avec l'Enterprise Allowance Scheme (EAS), remplacé ensuite par le Business Start-Up Scheme. A l'heure actuelle, la plupart des pays européens disposent de politiques de ce type, plus ou moins généreuses. Pour plus de détails, voir Balkenhol (2001) et Guérin (2002 a).

(10) Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise.

(11) Encouragement pour le développement d'entreprises nouvelles.

(12) En 2000, on recensait en France près de quatre cents structures de financement de proximité (Bothorel et Rollinde, 2000).

(13) Citons à titre d'exemple les *community development financial institutions* (CFDI) aux Etats-Unis, les Solides au Québec, les *community loan funds* au Royaume-Uni ou encore les plates-formes d'initiative locale en France. Pour plus de détails, voir Guérin (2002 a).

(14) Le rôle des fondations a surtout été manifeste lors du démarrage de la microfinance sous forme de subventions, à la fois à des opérateurs directs (qui offrent des services directement aux créateurs de micro-entreprises) et à des organisations d'aide, sous forme de soutien à la mise en place de formation des opérateurs, au développement des capacités organisationnelles des organismes et à la mise au point de méthodes d'évaluation, ou encore sous forme de lobbying auprès des pouvoirs publics. Les deux fondations les plus impliquées sont la Ford Foundation (son soutien à la microfinance s'élève à 49,8 millions de dollars entre 1983 et 1999) et la Charles Stewart Mott Foundation (20,9 millions de dollars entre 1986 et 1999) [Else et Gallagher, 2000, p. 10]. On assiste aujourd'hui à un certain désengagement des fondations (certaines se sont déjà retirées, d'autres l'envisagent) : elles estiment que les organismes ont fait preuve de leur mission d'intérêt général et que c'est désormais à l'Etat de prendre le relais. L'avenir de la microfinance repose donc étroitement sur l'implication des autorités publiques (Servon, 2000, pp. 39-41).

(15) Notons que ce type indirect d'interventionnisme public est beaucoup moins développé en Europe. Citons néanmoins deux exceptions récentes. Le programme néerlandais « Tante Agathe » propose depuis 1996 différents aménagements fiscaux pour les particuliers désirant investir en capital dans de nouvelles entreprises (Brander *et alii*, 2000). En France, sous la pression du collectif Finansol, des efforts récents ont été faits, avec tout d'abord la reconnaissance de la notion d'entreprise solidaire dans la loi sur l'épargne salariale (article 19 de la loi du 19 février 2001), puis la mise en place d'une déduction fiscale de 25 % des participations prises par les contribuables dans des entreprises solidaires (loi de finances 2002). Pour une description du rôle de lobbying de Finansol dans l'obtention de cette mesure, voir Rouillé d'Orfeuil (2002).

à l'entrepreneuriat (Centre Walras, 2000 ; Guérin et Ferraton, 2002 ; Ferraton et Vallat, 2003)<sup>(12)</sup>.

Dans la même optique, la pertinence des fonds de prêt entièrement publics – pratique relativement répandue au cours des décennies 70 et 80, consistant à octroyer des prêts à conditions avantageuses – est de plus en plus remise en question : inefficacité du point de vue du dynamisme économique local (concurrence déloyale à l'égard d'entreprises existantes), faible pérennité financière et, enfin, inefficacité vis-à-vis des emprunteurs (difficulté à s'adresser à ceux qui en ont réellement besoin, aucun apprentissage de la relation bancaire) sont autant de facteurs de dysfonctionnement (Balkenhol et Guérin, 2003). On s'oriente donc de plus en plus sur des fonds hybrides, mêlant ressources publiques et privées. L'intérêt de l'implication publique réside dans l'effet de levier qu'elle est susceptible de susciter, en incitant d'autres partenaires à s'associer : l'Etat abonde le fonds à condition qu'une somme équivalente soit mobilisée auprès d'autres acteurs locaux<sup>(13)</sup>. Par ailleurs, le fait d'associer différents partenaires autorise généralement un meilleur arbitrage, même minimal, entre mission d'intérêt général et impératif de rentabilité financière. Le fonctionnement partenarial offre des garanties, tant financières que politiques, que l'Etat ne peut offrir à lui seul (Lévesque et Mendell, 2000, p. 136). Lorsque les organismes de microfinance ont le statut de société financière, le soutien public peut également prendre la forme d'une prise de participation. Bon nombre de sociétés financières spécialisées dans la microfinance ou le financement de l'économie sociale et solidaire n'auraient pu voir le jour sans une participation publique. En France, c'est le cas de la Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais (1997) et de la Caisse solidaire de Besançon (2022) : dans les deux cas, une large part du capital initial provient de fonds publics (un tiers pour la première). Outre-Atlantique, l'interventionnisme public se manifeste en premier lieu par des incitations fiscales. Aux Etats-Unis, les fondations, en particulier la Fondation Ford et la Fondation Charles Stewart Mott, ont largement facilité l'émergence de la microfinance<sup>(14)</sup>. Or indépendamment d'une quelconque spécificité américaine en matière de philanthropie, les incitations fiscales expliquent pour beaucoup l'importance des dons caritatifs (Abélès, 2001). Au Québec, les incitations fiscales en matière d'épargne-retraite ont grandement contribué à la constitution du Fonds de solidarité, puis de fonds locaux de microfinance, notamment les Solides. L'intérêt de ce type de mesure réside dans le « partage collectif des risques » qui en résulte. Elle illustre parfaitement la manière dont le gouvernement québécois a choisi de s'impliquer dans le domaine de la microfinance au cours des deux dernières décennies : miser sur la décentralisation, la subsidiarité et le partenariat (Lévesque et Mendell, 2000, p. 136)<sup>(15)</sup>.

Dans les pays du Sud, on retrouve également le rôle décisif des financements publics dans l'apparition puis le renforcement de la microfinance, de manière plus ou moins directe et plus ou moins centralisée en fonction du degré et de la nature de l'interventionnisme public en vigueur

aux échelles nationales. Au Bangladesh, même si la Grameen Bank est à l'heure actuelle un établissement financier à part entière reconnu par la Banque centrale, il faut bien reconnaître le rôle décisif des subventions de la Banque mondiale dans la croissance et l'évolution de l'organisation, non seulement au départ, mais encore aujourd'hui à travers le soutien régulier à divers programmes permettant à la Grameen de continuer à innover et à élargir sa clientèle. L'organisation BRAC, certes moins médiatisée que la Grameen, mais probablement tout aussi efficace, est quant à elle une organisation parapublique. Au Vietnam, où le socialisme de marché reste la ligne directrice de l'interventionnisme public, l'essor de la microfinance a emprunté deux voies principales : les coopératives publiques de crédit, qui assurent l'essentiel de l'offre, et quelques grands programmes de développement dits intégrés, promus par des organisations internationales type Unifem ou Unicef. En Inde, et en dépit des politiques de libéralisation en vigueur depuis le début des années 90, l'extension relativement récente de la microfinance (que l'on peut dater du milieu de la décennie 90) est essentiellement le fruit d'un interventionnisme public massif, basé sur une politique incitative destinée en premier lieu aux établissements bancaires et visant à développer non pas des organisations autonomes de microfinance, mais un modèle partenarial banques-ONG-groupes locaux d'emprunteurs. En Amérique latine, où le processus de privatisation des organisations de microfinance est probablement le plus abouti de la planète (CGAP, 2003), il ne s'agit que d'une « pseudo-privatisation » : à l'heure actuelle, les actionnaires sont encore principalement des ONG et des autorités publiques (Drake et Rhyne, 2002). Ce phénomène d'hybridation des ressources illustre bel et bien le fait que la recherche de rentabilité et de profit ne s'oppose pas nécessairement à celle de l'intérêt collectif ou général. On pourrait multiplier les exemples de ce type. Retenons simplement que, quels que soient les contextes, et bien au-delà des discours sur la prétendue viabilité des institutions de microfinance, ce sont directement ou indirectement les Etats qui les subventionnent. Ces trois facettes de la microfinance (la microfinance comme mouvement planétaire, comme expression des mythes économistes néolibéraux et comme forme de subsidiarité de l'action publique) se forment puis se retransmettent en très large partie par le biais de manuels, d'outils et de sessions de formation dont le contenu est entièrement standardisé. Elaborées par un nombre très limité d'institutions et de groupes de pression institués<sup>(16)</sup> qui détiennent, par leur capacité à mobiliser un très grand nombre d'acteurs et de bailleurs de fonds, une certaine forme de « monopole » du savoir, ces informations et ces techniques sont ensuite diffusées sur l'ensemble de la planète. Le recours à des méthodes de formation à distance ainsi qu'à des systèmes de formation en « cascade » (les stagiaires sont supposés former à leur tour leur propre personnel, lui-même supposé former d'autres personnes, etc.) augmente considérablement la vitesse et l'étendue de cette diffusion. Si bien que la petite commerçante sahélienne se voit offrir exactement le même service financier que la paysanne himalayenne. Cette uniformisation ne concerne

(16) Nous faisons référence notamment à l'USAID (coopération américaine), à travers son programme de recherche AIMS, au CGAP (Multi-donor Consultative Group to Assist the Poor).



pas seulement le discours véhiculé en direction des praticiens ; elle concerne également les arguments employés pour séduire les bailleurs de fonds. La Campagne du microcrédit, dont l'objectif explicite est de convaincre la communauté internationale de donateurs de la pertinence de l'outil, joue ici un rôle décisif, à la fois dans l'inscription de la microfinance dans le mythe néolibéral (toute organisation de microfinance à la recherche de financement, quelle qu'elle soit, est obligée de s'y référer) et dans le caractère autojustifié de ce mythe.

La propagation de la microfinance à l'échelle mondiale fait qu'il est simultanément possible de rencontrer des modèles similaires aux quatre coins du monde. Toutefois, sa diffusion étant relayée de plus en plus par des instances nationales de régulation, on observe la prévalence de tel modèle plutôt que tel autre à une échelle nationale. Cet encouragement des autorités publiques permet d'expliquer pourquoi prédominent dans deux Etats voisins, le Bangladesh et l'Union indienne, des modèles différents de microfinance, ici le modèle « Grameen », basé sur la caution solidaire de petits groupes d'emprunteurs, là les *self help groups*. Cela explique pourquoi les modèles latino-américains prédominants sont différents des programmes ouest-africains.

## ● L'ancrage local de la microfinance

Une lecture attentive des pratiques de microfinance montre que, parce que nous sommes dans l'univers de liens financiers, le mythe économiste de la séparation de l'économie et du social et son corrélat qu'est la logique de l'intérêt individuel ne permettent ni de comprendre ni de faire fonctionner durablement un dispositif financier. L'idéologie économiste centrale de la mondialisation se trouve dès lors battue en brèche pour qui veut observer attentivement les pratiques financières (et non seulement construire un univers rationnel à finalité seulement de modèles pédagogiques académiques).

Une observation fine des mécanismes de la microfinance montre aussi que, au-delà de fonctions financières sommaires et des réponses à des indicateurs financiers qui le sont tout autant, les dispositifs, pour réussir, doivent se mouler dans le quotidien des sociétés et de leur culture. Il n'y a donc pas uniformité, mais adaptations incessantes. La microfinance illustre parfaitement les processus d'hybridation entre « tradition » et « modernité » et la production de « modernités locales » qui en résultent (Appadurai, 1996). Contrairement à ce que croient certains contestataires d'éléments emblématiques de la mondialisation comme McDonald ou Coca-Cola, la mondialisation n'est pas un processus univoque et irrésistible conduisant à plus ou moins brève échéance à une uniformisation totale des sociétés humaines. N'en déplaise aux partisans d'un développement linéaire et univoque, le « vrai » développement, celui qui se vit sur le terrain, résulte d'une multitude d'actions localisées, qui ne sont pas nécessairement anticipées

ni savamment calculées, mais qui sont le fruit du doute, de l'incertitude et des volontés et capacités d'adaptation des populations concernées et de débats citoyens sur les choix nécessaires (Hirschman, 1964). Quelle que soit la force des discours dominants et des systèmes de représentation qui leur sont liés, ceux-ci subissent nécessairement un processus d'appropriation, éventuellement de détournement, par les populations locales : le caractère nécessairement « endogène » de tout projet de développement – nous reprenons ici l'expression d'Albert O. Hirschman (1964) – explique ainsi en partie la diversité des formes locales de la microfinance. La spécificité des contextes socioéconomiques et politiques locaux explique l'adoption de tel ou tel modèle organisationnel et institutionnel et plus encore l'adaptation des modèles. Se mettent ainsi en place de véritables « trajectoires » nationales, voire régionales – en témoigne par exemple la diversité des scénarios européens en matière de microfinance (Guérin, 2002 *a*). Ces trajectoires donnent parfois lieu à de véritables effets d'irréversibilité ; on peut citer ici à titre d'illustration l'opposition entre les modèles indien et bangladais (Palier, 2004 ; Servet, 2003 *b*).

Les échanges qui caractérisent la mondialisation donnent aussi les moyens d'un enrichissement mutuel des différences par emprunts croisés. Les dispositifs connaissent au-delà de principes sommaires de fonctionnement des spécificités nationales plus ou moins fortes. C'est par ces emprunts mêmes que se reconstruisent des différences. En matière de microfinance, au-delà de principes généraux de fonctionnement d'un nombre limité de modèles, chaque système révèle des particularités fortes qui conditionnent l'efficacité des dispositifs, que ce soit en matière de mobilisation d'épargne<sup>(17)</sup> ou d'octroi de crédit<sup>(18)</sup>. De multiples recherches, au Nord comme au Sud, ont bien montré à quel point la proximité, qu'elle soit d'ordre spatial, culturel, social ou encore cognitif, assure la légitimité, mais aussi l'efficacité des organisations de microfinance<sup>(19)</sup>. Le fait qu'il s'agisse de finance renforce le primat du local : plus que tout autre type de projet de développement, l'offre de services microfinanciers suppose la création de relations de confiance, seules à même de lutter contre le risque inhérent à toute relation financière.

Nous avons affirmé les changements des formes d'interventions publiques par l'activation de principes de subsidiarité, tant pour ce qui est de l'implication des mouvements associatifs que par des collectivités locales. La microfinance participe largement à ce mouvement à travers les organisations dites non gouvernementales ou organisations de la société civile. Ces formes d'actions publiques nouvelles sont les conditions mêmes d'un développement localisé, qui mobilise le plus possible des acteurs locaux et des énergies inexploitées. Au Nord, les actions territoriales de microfinance produisent des externalités positives diverses : elles contribuent à la fois au renouvellement du tissu économique et social du territoire et à la transformation de l'économie locale par leur action de « démocratisation » du droit entrepreneurial (Guérin, 2002 *a* ; Richez-Battesti et Gianfaldoni, 2003). Au Sud, diverses études menées à une échelle méso-économique<sup>(20)</sup>

(17) Pour une diversité des formes européennes de mobilisation d'épargne solidaire, voir Taupin-Lucas (2002). Pour une diversité des formes régionales de mobilisation d'épargne solidaire en France, voir le rapport Tygat (2001), réalisé à la demande du secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire.

(18) Pour une présentation de la diversité des scénarios européens en matière d'offre de microcrédit, voir Guérin (2002), Guérin et Servet (édit.) (2002), et plus particulièrement Evers (2002 *a*) pour l'Allemagne, Sullivan (2002) pour l'Irlande et enfin Reifner (2002) pour la diversité des cadres réglementaires à l'échelle européenne.

(19) Pour la microfinance au Sud, voir en particulier Gentil et Fournier (1993), Guérin (2000 *b*), Servet (1996), ainsi que les divers rapports « Exclusion et liens financiers » du Centre Walras. Pour la microfinance au Nord, voir pour une approche comparative Balkenhol et Guérin (2002), Eficéa et Inaise (1997), ILO (2000), Lebossé (1998), New Economic Foundation *et alii*, (2001). Pour une analyse par pays, voir les divers rapports réalisés pour le Bureau international du travail et mentionnés en bibliographie. Voir également French (2000) pour le contexte britannique. Pour une analyse spécifiquement française, voir Guérin et Ferraton (2002), Guérin et Vallat (1999, 2000 *a*, 2000 *b*), Vallat (1999). Pour une analyse plus fine à l'échelle régionale, voir Richez-Battesti et Gianfaldoni (2003) pour la région Paca ; voir Ferraton et Vallat (2003) pour la région Rhône-Alpes.

(20) Voir notamment Doligez (2002) pour une analyse portant sur les continents africain et sud-américain et la partie 3 de Guérin et Palier (2004) pour diverses études de cas asiatiques.

(21) L'auteur donne cinq composantes possibles de l'utilité sociale : utilité sociale à composante économique ; développement humain et développement durable ; lien social de proximité et démocratie participative ; innovation sociale et solidaire ; enfin, utilité sociale « interne », issue de formes de gouvernance originales. On retrouve ces cinq composantes dans les études mentionnées en note 20.

confirment la capacité de la microfinance à produire de « l'utilité sociale », au sens défini par Jean Gadrey (2005)<sup>(21)</sup>. Par ailleurs, la microfinance peut contribuer à la mise en place d'une démocratie à la base et être capable de transcender des oppositions notamment d'âge, de genre ou de caste. Dans les pays dits en développement, les carences de l'intervention publique sont si fortes en matière de production de services collectifs non rentables pour les entreprises à but lucratif que ces initiatives collectives sont en général favorablement accueillies et soutenues aujourd'hui par les pouvoirs publics locaux, nationaux et fédéraux, et bien évidemment dans le cadre des coopérations bilatérales et multilatérales, avec une ampleur sans doute encore inégalée au Nord. On peut observer de très nombreuses actions en matière de soins et de protection sanitaire, d'éducation, d'accueil de handicapés, d'orphelins ou de réfugiés, de fourniture d'eau, de construction de latrines, de ramassage d'ordures transformées en compost, etc., qui peuvent être comprises comme des formes d'économie solidaire activant les mêmes ressorts des intérêts privés et collectifs. La microfinance n'a pas d'originalité en ce domaine et certaines de ses formes sont, parmi de nombreuses autres initiatives, un élément constitutif de cette nouvelle forme de l'économie sociale.

Les renouvellements récents des théories de la justice sociale, en particulier la théorie des capacités de Sen (1985), ont mis en évidence la nécessité d'un couplage entre liberté économique et politique, la seconde étant considérée comme essentielle, non pas seulement pour elle-même, mais aussi pour l'expression et la formulation des besoins et des préférences personnelles. Promouvoir une démocratie de type participatif se justifierait donc tant pour des raisons d'équité que d'efficacité. La microfinance, dans la mesure où elle s'appuie souvent sur une dynamique collective (groupes solidaires d'emprunteurs, caisses villageoises, etc.)<sup>(22)</sup>, apparaît dès lors comme une opportunité inespérée d'apprentissage de cette démocratie locale. Certes, l'instrumentation de la microfinance par les autorités publiques (y compris sous forme décentralisée ou supranationale) est un risque permanent. Certes, les groupes d'emprunteurs, à l'instar de toute forme d'action collective, sont sujets à de multiples formes de dérives et il n'est pas question de tomber dans une vision romantique et naïve du développement « par le bas »<sup>(23)</sup>. Toutefois, dès lors que l'on tient compte de la faiblesse des pratiques démocratiques de bon nombre de pays du Sud et du poids d'un certain nombre d'institutions dites « traditionnelles », comme nous y invitent Jean Drèze et Amartya Sen (2002), on est nécessairement amené à être moins ambitieux quant aux « vertus » attendues de la société civile et de la démocratie locale, tout en accordant à ce type d'initiatives un rôle encore plus central d'un point de vue normatif. La démocratie participative et locale ne saurait être un processus linéaire et sans embûche, qu'il suffirait de proclamer pour le voir mis en œuvre. La démocratie comme pratique réelle (à distinguer de la démocratie comme institution et comme droit formel) est nécessairement le fruit d'un apprentissage par l'action, une succession d'avancées et de reculs et suppose la création

(22) D'après les statistiques de l'Ifpri (probablement la base de données la plus fiable à ce jour), environ 50 % des dispositifs de microfinance à l'échelle de la planète reposent sur une approche collective (Lapenu et Zeller, 2001).

(23) De multiples exemples de dérives sont donnés dans Guérin et Palier (2005). Voir également Hoffman et Marius-Gnanou (2003).

progressive d'une « culture de la participation » (Drèze et Sen, 2002). Compte tenu de l'ineffectivité actuelle des pratiques démocratiques dans bon nombre de pays du Sud, toute tentative – même imparfaite ou sujette à récupération – visant à lutter contre les inégalités de participation démocratique et à promouvoir la responsabilité et la transparence publiques doit être considérée comme une opportunité. La microfinance, de toute évidence, en fait partie<sup>(24)</sup>.

(24) La partie 3 de l'ouvrage Guérin et Palier (2004) donne divers exemples.

## Pour conclure

L'analyse de la microfinance apporte un regard neuf sur les processus de développement ainsi que sur les nouvelles formes d'intervention publique. Alors que le local et le global sont souvent pensés en opposition, l'analyse de la microfinance montre avec quelle intensité le local et le global sont le fruit d'une coproduction et d'une dialectique permanente faite d'hybridation, de métissage et d'emprunts croisés. La microfinance mobilise des fonds par des mécanismes qui échappent à la logique du strict intérêt individuel, auquel certains penseurs assimilent le marché, et qui impliquent la solidarité à une échelle tant de proximités locales que de réseaux internationaux. La montée même de préoccupations éthiques dans les pays dits développés est susceptible de lui apporter des ressources et des soutiens nouveaux. Les processus de globalisation ont rendu et rendent aujourd'hui possibles ces solidarités propices à l'apport de ressources additionnelles pour un essor des capacités des personnes à maîtriser, de façon en partie autonome, leurs destins individuels et collectifs.

Pour comprendre la diversité de la microfinance, il semble également vain d'opposer l'Etat (à travers ses multiples composantes, y compris l'action décentralisée), le marché, spécialement les établissements bancaires, et l'action associative, entendue ici au sens large d'une action collective n'ayant pas pour ressort le profit individuel. Du point de vue historique, les trajectoires et la construction de ces trois entités sont indissociables<sup>(25)</sup>. On observe tout d'abord que la configuration de l'offre bancaire et financière ainsi que les formes et degrés d'exclusion financière qui en résultent sont largement issus des législations et des réglementations en vigueur aux échelles nationales ou fédérales. On observe ensuite que l'histoire de la microfinance est le fruit d'une dialectique permanente entre l'action publique et l'action associative. Qu'il s'agisse de la lutte contre l'exclusion sociale et le chômage ou du soutien à la création de micro-entreprises, on observe également que les politiques publiques n'atteignent leurs objectifs qu'à la condition d'être mises en œuvre et appropriées par des acteurs capables d'agir dans la proximité et seuls à même de détecter les besoins et de fournir les réponses adaptées. Réciproquement, les initiatives « à la base » ne trouvent les conditions de leur efficacité et de leur pérennité qu'à travers le soutien (financier et institutionnel) des politiques publiques, qui elles-mêmes évoluent sous la pression des initiatives du milieu associatif

(25) Nous rejoignons ici le cadre d'analyse proposé dans une étude comparative européenne récente, relative aux services sociaux destinés aux personnes âgées (Laville et Nysse, édit., 2001).

de la microfinance. Celui-ci, détectant de nouveaux besoins et les transformant en demande sociale, participe au renouvellement des modes de l'intervention publique. L'action collective des organismes de microfinance – même si ceux-ci constituent rarement un champ unifié et consensuel, même si l'instrumentation par les autorités publiques ainsi que la concurrence entre dispositifs limitent leur potentiel de « prise de parole »<sup>(26)</sup> – est incontestable.

---

(26) Sur ce point, voir Richez-Battesti et Gianfaldoni (2003) pour une analyse du scénario français; voir Guérin et Palier (2004) pour une analyse des pays du Sud, en particulier l'Inde.

La microfinance donne ainsi, au cours des deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, avec l'expansion de ses services (de prêts, mais aussi d'épargne, de garantie du capital, d'assurance et de transfert de fonds par des migrants à leur pays d'origine) grâce à plus de 10 000 organisations, qui compteraient plus de 80 millions de clients ou membres, un exemple à la fois de solidarités et d'interdépendances, qui dépassent les clivages Nord-Sud, et d'un processus d'adaptation aux cultures locales de modèles universels fortement standardisés. Cette adaptation de modèles standardisés est caractéristique des formes contemporaines de globalisation impulsées par le néolibéralisme. ●

## Bibliographie

**Abèles M.** (2001), *Les relations public-privé au regard de l'action collective : le cas des fondations aux Etats-Unis*, rapport intermédiaire pour l'Institut Caisse des dépôts et consignations pour la recherche scientifique, économique, financière et sociale, mars, 34 p.

**Appadurai A.** (1996), *Modernity at large: cultural dimensions of globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

**Balkenhol B.** (2001), *From unemployment to self-employment, the role of micro-finance*, ILO, 90 p.

**Balkenhol B. et Guérin I.** (2003), « La microfinance en Europe: bilan d'une recherche comparative », *Revue du Ciriec* (numéro spécial: « Penser autrement la finance: diversité des pratiques »), vol. 34, n° 1, pp. 58-78.

**Bothorel E. et Rollinde C.** (2000), *Financement de proximité, 400 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France*, Paris, Fondation pour le progrès de l'homme, coll. « Dossier pour un débat », n° 90, 302 p.

**CGAP** (2003), « commercialisation et dérive de la mission des imf: la transformation de la microfinance en Amérique latine », in I. Guérin et J.-M. Servet (édit.), « *Exclusion et liens financiers* », rapport du Centre Walras 2003, pp. 279-314.

**Crowley T. V.** (2000), "How do the public-private partnerships that support microenterprise programmes structure and sustain their cooperation?", *A contribution to the ILO action program on "Enterprise creation by the unemployed, the role of microfinance in industrialized countries"*, ILO-National Institute of Economic and Social Research, March.

**Crowley T. V., Bainton C. S.** (2000), "Microfinance for business start-up, business survival factors: what ensures success of self-employment by the unemployed and low income groups?", *A contribution to the ILO*

*action program on "Enterprise creation by the unemployed, the role of microfinance in industrialized countries"*, ILO-National Institute of Economic and Social Research, March.

**Defourny J., Develtere P., Fonteneau B. (édit.)** (1999), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris, Bruxelles, De Boeck Editions.

**Doligez F.** (2002), « Microfinance et dynamiques économiques: quels effets après dix ans d'innovations financières? », *Revue Tiers-Monde*, n° 172, octobre-décembre, pp. 745-784.

**Drake D. et Rhyne E.** (2002), *The commercialization of microfinance: balancing business and development*, New Delhi, Kumarian Press, 336 p.

**Drèze, J. et Sen, A.** (2002), *India, development and participation*, Delhi, Oxford University Press, 511 p.

**Eficea, Inaise** (1997), *Les instruments financiers de l'économie sociale en Europe et la création d'emploi*, Paris, édition et diffusion Eficea, 168 p.

**Evers J.** (2002), « La microfinance en Allemagne », in J.-M. Servet et I. Guérin (édit.), « *Exclusion et liens financiers* », rapport du Centre Walras 2002, Paris, Economica.

**Ferraton C. et Vallat D.** (2003), *Economie sociale et solidaire et création d'activité en Rhône-Alpes: financement et accompagnement de projets*, rapport commandé par le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire (rapport remis à la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale [DIES]), mars, 104 p.

**Fouillet C.** (2004), « L'évaluation d'impact en microfinance: proposition d'une grille de lecture », in Guérin I. Servet J.-M. (édit.), « *Exclusion et liens financiers* », rapport du Centre Walras 2003, Paris, Economica, pp. 561-592.

**French D.** (2000), *The case for community banking*, London, New Economic Foundation.

**Gadrey J.** (2004), « Conventions socio-politiques, démocratie et économie solidaire:

le cas de l'utilité sociale », intervention aux IV<sup>es</sup> Rencontres inter-universitaires d'économie sociale et solidaire, Cnam, Paris, 14-15 avril.

**Gadrey J.** (2005), « Utilité sociale », in J.-L. Laville et A.-D. Cattani (édit.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Editions Odile Jacob, à paraître.

**Gentil D. et Fournier Y.** (1993), *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers? Epargne et crédit en Afrique*, Paris, Syros, coll. « Les ateliers du développement », 271 p.

**Guérin I.** (2003), *Femmes et économie solidaire*, Paris, La Découverte-Mauss-Crida, 234 p.

**Guérin I.** (2002 a), *La microfinance et la création d'entreprise par les chômeurs, la situation dans quelques pays européens et en Amérique du Nord*, rapport pour le Bureau international du travail et le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire, Centre Walras, Lumiris, mars, 107 p.

**Guérin I.** (2002 b), « Le microcrédit : où en est-on cinq ans après ? », *Revue Tiers-Monde*, octobre-décembre, n° 172, pp. 867-879.

**Guérin I.** (2000 b), « Microfinance dans les pays du Sud : entre rentabilité et solidarité ? », *Revue d'économie financière* (« Risques et règles, financement éthique »), n° 56, juin 2000, pp. 145-164.

**Guérin I., Ferraton C.** (2002), *La microfinance et la création d'entreprise par les chômeurs, la situation française*, rapport pour le Bureau international du travail et le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire, Centre Walras, Lumiris, mars, 87 p.

**Guérin I. et Palier J.** (2004), *Microfinance challenges: empowerment or disempowerment of the poor?* Pondichéry, French Institute Editions, 380 p.

**Guérin I. et Vallat D.** (2000 a), *Facteurs de survie : les clés du succès de la création d'entreprise par les chômeurs*, rapport pour le programme d'action du Bureau international du travail « La microfinance et le travail autonome, la création d'entreprise

par les chômeurs », BIT-Centre Walras. **Guérin I. et Vallat D.** (2000 b), « Le financement bancaire de la microentreprise : vers l'émergence de nouveaux partenariats », *Revue d'économie financière* (« L'exclusion bancaire »), n° 58, septembre, pp. 152-183.

**Guérin I., Vallat D.** (1999), « Exclusion et finance solidaire : l'expérience française », *Revue du Ciriec* (Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives), vol. 30, n° 1, 1999, pp. 95-110.

**Guérin, I. Servet, J.-M. (édit.)** (2004), « Exclusion et liens financiers », *rapport du Centre Walras 2003*, Paris, Economica.

**Guérin, I. Servet, J.-M. (édit.)** (2003), « Microfinance: from daily survival to social change », *Pondy Paper in social sciences*, n° 30, 145 p.

**Hirschman, A. O.** (1964), *The strategy of development*, New Haven, Yale University Press.

**Hofmann E, Marius-Gnanou K.** (2003), « Le microcrédit pour les femmes pauvres, solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? », in Bisiliat J. (édit.), *Regards de femmes sur la globalisation : approches critiques sur la mondialisation*, Paris, Karthala, pp. 123-145.

**ILO** (2000), « Micro-finance for self-employment. entreprise creation by the unemployed », *Conference Report*, Bonn, 24-26 may.

**Lapenu C. et Zeller M.** (2001), « Distribution, growth and performance of microfinance institutions in Africa, Asia and Latin America », Ifpri, *FCND Discussion Paper*, n° 114, 34 p.

**Laville J.-L., Nyssen M. (édit.)** (2001), *Les services sociaux entre associations, Etat et marché*, Paris, La Découverte-Mauss-Crida, 284 p.

**Lebossé J.** (1998), *Microfinance et développement local*, Paris, OCDE, 133 p.

**Lévesque B., Mendell M.** (2000), *La création d'entreprise par les chômeurs et les sans-emploi : le rôle de la microfinance*, rapport pour le programme d'action du Bureau international du travail « La microfinance et le travail autonome, la Création d'entreprise par les chômeurs », BIT-Profonds-Crises.

**Littlefield, E. and Rosenberg, R.** (2004), "Microfinance and the poor, breaking down walls between microfinance and formal finance", *Finance and Development* (a quarterly magazine of the IMF), June, volume 41, number 2. [www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2004/06/pdf/littlefi.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2004/06/pdf/littlefi.pdf).

**Microcredit Summit Campaign** (2002), *Rapport 2002, état de la campagne du Sommet du microcrédit*, Washington.

**Microcredit Summit Campaign** (1997), *Plan d'action de la campagne du Sommet du microcrédit*, Washington.

**Morduch J.** (1999), "The microfinance promise", *Journal of economic literature*, vol. XXXVII, December, p. 1569-1614.

**New Economic Foundation, Evers & Jung, Fondazione Choros, Inaise** (2001), "Finance for local development, new solutions for public-private action", rapport pour la Commission européenne, DG Emploi et Affaires sociales, 47 p.

**Nimal, A. F.** (2004), "Micro success story? Transformation of non-government organizations into regulated financial institutions", *Asian Development Bank*, June. [www.adb.org/Documents/Studies/microfinance-success/default.asp](http://www.adb.org/Documents/Studies/microfinance-success/default.asp).

**Palier J.** (2004), « Formes institutionnelles de la microfinance en Inde, les self-help groups, une innovation à manipuler avec précaution », in I. Guérin et J.-M. Servet (édit.), « *Exclusion et liens financiers* », rapport du Centre Walras 2003, Paris, *Economica*, pp. 305-329.

**Palier, J.** (2002), « La microfinance en Inde: des pratiques d'économie solidaire », in J.-M. Servet et I. Guérin (édit.), « *Exclusion et liens financiers* », rapport du Centre Walras 2002, Paris, *Economica*, 2003, pp. 67-87.

**Reifner U.** (2002), « Le contexte réglementaire du microcrédit en Europe », in J.-M. Servet et I. Guérin (édit.), « *Exclusion et liens financiers* », rapport du Centre Walras 2002, Paris, *Economica*.

**Richez-Battesti N. et Gianfaldoni P.** (2003), *Réseaux économiques et utilité sociale, évaluation de l'accompagnement et du financement de la création de très petites entreprises en région Paca*, rapport pour le programme « Dynamiques solidaires » Mire-DIES, Aix-en-Provence, Centre d'économie et de finances internationales, mars, 222 p.

**Rouillé d'Orfeuil H.** (2002), *Economie, le réveil des citoyens, les alternatives à la mondialisation libérale*, Paris, La Découverte, « Alternatives économiques ».

**Sen A. K.** (1985), *Commodities and capabilities*, Amsterdam-New York-Oxford, Oxford University Press.

**Sen A.** (1993), *Ethique et économie* [*On ethics and economics*, 1987], trad. Marnat S., Paris, Puf, « Philosophie morale ».

**Servet J.-M.** (2003 a), « Renoncer au mythe du marché pour penser des alternatives », in Christian Comelieu (édit.), *Brouillons pour l'avenir, contributions au débat sur les alternatives*, Paris-Genève, Puf-IUED, pp. 61-74.

**Servet J.-M.** (2003 b), « Innovations indiennes en matière de microfinance », *Actes du colloque: VIII<sup>es</sup> Journées scientifiques, Agence universitaire de la francophonie*, université de Rouen, 21-24 mai 2003, pp. 665-678.

**Servet J.-M.** (2001), « La microfinance et la lutte contre l'exclusion financière en France », in *Rapport moral sur l'argent dans le monde 2001*, Paris, AEF-Montchrestien, pp. 207-214.

**Servet J.-M.** (1996), « Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique: une approche socioéconomique », *Revue Tiers-Monde*, tome XXXVII, n° 145, janv.-mars.

**Servet J.-M., Guérin I. (édit.)** (2002), « *Exclusion et liens financiers* », rapport du Centre Walras 2002, Paris, *Economica*, 512 p.

**Servet J.-M., Vallat D. (édit.)** (2001), « *Exclusion et liens financiers* », rapport du Centre Walras 2001, Paris, *Economica*, 437 p.

**Servet J.-M., Blanc J., Guérin I., Vallat D. (édit.)** (2000), « *Exclusion et liens financiers* »,



*rapport du centre Walras 1999-2000*, Paris, Economica, 434 p.

**Servet J.-M., Vallat D. (édit.)** (1998), « *Exclusion et liens financiers* », *rapport du Centre Walras 1997*, Paris, Editions AEF-Montchrestien, 287 p.

**Servon L. J.** (2000), "What ensures success by low-income and unemployed entrepreneurs using the microenterprise strategy in the US?", *A contribution to the ILO action program on "Enterprise creation by the unemployed, the role of microfinance in industrialized countries"*, ILO-Rutgers University (department of urban planning and policy development), January.

**Sullivan J.** (2002), « La microfinance en Irlande », in J.-M. Servet et I. Guérin (édit.), « *Exclusion et liens financiers* », rapport du Centre Walras 2002, Paris, Economica.

**Taupin-Lucas M.-T.** (2002), « L'épargne solidaire dans les pays de l'Union européenne : une pluralité de formes et de logiques », in J.-M. Servet et I. Guérin (édit.), « *Exclusion et liens financiers* », *rapport du Centre Walras 2002*, Paris, Economica.

**Tytgat C.** (2001), *Promouvoir une épargne solidaire*, rapport réalisé pour le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire, septembre.